

A.S.E.L.C.O.

**ASSOCIATION DE
SAUVEGARDE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LIMOGES ET COMMUNES
OUEST**

4 rue du Commandant Barlier
87170 ISLE

A

Mesdames les Garantes de la Concertation nommées
par la CNDP.

**Objet : Contribution de l'A.S.E.L.C.O. à la concertation publique
concernant l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse : création
d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur.**

Mesdames,

L'ASELCO, association agréée pour la sauvegarde de l'environnement de Limoges et Communes Ouest, créée en 1973, est une association qui n'a cessé d'intervenir depuis bientôt 50 années, aussi bien dans les diverses enquêtes publiques concernant l'ouest de la Ville de Limoges et de son agglomération, pour toute question relative à la sauvegarde de l'environnement, à la qualité du cadre de vie et au respect de l'environnement, que dans les diverses commissions, municipales ou « extra », auxquelles sa compétence locale l'a appelée à siéger. Elle intervient encore auprès des diverses autorités administratives lorsque lui sont signalés, par ses adhérents ou toute autre citoyen, les multiples problèmes de la vie collective qui touchent à leur environnement. Elle ne fonctionne que par bénévolat.

L'ASELCO est « association agréée au titre de la protection de l'environnement dans le département de la Haute-Vienne », conformément à l'arrêté préfectoral du 10 février 2022, au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement.

L'ASELCO, comme son nom l'indique et ses statuts le précisent, est avant tout une association qui se soucie de la sauvegarde de l'environnement et aussi de la promotion du « bien-vivre ensemble », dans le respect du bien commun et de l'intérêt général. Elle a donc été de celles qui, dès les années 1970 et alors que l'urbanisation des périphéries urbaines faisait se heurter, dans ces périphéries, unités industrielles déjà en place et nouveaux lotissements habités, ont alerté les pouvoirs publics et les municipalités sur la nécessité de réserver des zones distinctes pour chacun. D'autre part, devant la

multiplication, toujours dans les périphéries, de ce que l'on appelait alors les dépôts sauvages (surtout composés d'encombrants ménagers), notre association réclamait avec d'autres, et finissait par obtenir, à la satisfaction de tous, la construction de nos actuelles déchèteries.

C'est donc aussi avec satisfaction qu'elle enregistrait en son temps la création de l'incinérateur de Beaubreuil, non sans que fussent pris en compte, évidemment, les problèmes nouveaux posés par ce type de dispositif d'élimination des déchets.

Pour la concertation qui fait le sujet de cette contribution de l'ASELCO, les remarques que nous adressons à Mmes les Garantes nommées par la CNDP vont dans deux directions :

- un rappel de positions déjà présentées par l'ASELCO lors d'enquête publique,
- un complément plus centré sur l'avenir du traitement des déchets en Hte-Vienne et Creuse.

Remarques préalables abordées en 2014

L'ASELCO a été une des rares associations de protection de l'environnement sinon la seule à déposer, en 2014, une contribution lors de l'enquête publique relative au Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux. Ce plan avait été décidé par le Conseil Général (aujourd'hui Conseil Départemental) de la Haute-Vienne dès 2011. Nous avons développé dans cette contribution (voir annexe 1) des éléments de réflexion qui nous semblent garder leur pertinence « prophétique ». Ce que nous avons écrit à l'époque nous semble conforté par l'évolution des problématiques actuelles et nous pouvons les considérer comme des prolegomènes à consulter, dans l'annexe joint, avant de lire le complément que nous proposons pour l'actuelle concertation : prévention, éducation et sobriété en ces matières nous semblent plus que jamais des axes de réflexion prioritaires.

Remarques complémentaires en 2022, pour la concertation actuelle.

Nous complétons les idées que nous avons développées en 2014 dans le cadre du projet de CEDLM par les remarques suivantes :

Il va de soi que les précautions prises pour limiter voire éliminer les risques inhérents devront être suffisantes :

- Que soient respectés pour toute réalisation future les lois et règlements concernant la construction, l'exploitation et le démantèlement en fin de vie des établissements de ce type,
- Que les contrôles soient effectifs, par des services indépendants, du respect de ces lois lors de ces trois phases. Et que le public soit informé des résultats de ces contrôles,
- Que soient bien déterminés et délimités les produits à traiter : la complexité sans cesse croissante avec le temps des matériaux et techniques mis en jeu devront s'accompagner de solutions de plus en plus fines des process de traitement : celles-ci devront toujours être suivies par les services indépendants compétents.

Cependant il nous semble qu'il ne faudra pas oublier de prendre aussi en compte les déchets industriels non dangereux mais de fort tonnage, ou ceux présentant des risques plus spécifiques : déchets chimiques, pharmaceutiques ou hospitaliers. Le centre de regroupement, en place sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, de déchets chimiques, pour un traitement régional à Bordeaux, devrait être démultiplié par des points de centralisation de déchets chimiques.

Si les déchetteries jouent en général bien leur rôle pour les particuliers, il serait souhaitable que le traitement des encombrants, les déchets industriels, gravats, ferrailles, etc. soient intégrés à des sites de même destination.

D'autre part, en France, il est patent que les processus de tri ne sont pas encore suffisamment explicités auprès des usagers ni pratiqués avec assez d'efficacité : nous avons déjà soulevé cette question du souci de pédagogie, en 2014 : il faut accroître le « nombre d'aiguillages » et la qualité de l'information, fût-elle répétitive, auprès du public, tant sont variés et complexes et de compositions chimiques parfois nouvelles, les déchets que chacun est quotidiennement amené à jeter.

Nous approuvons très fortement en outre le développement des industries de la récupération et du recyclage ; fabrication de carburant à partir de plastiques usagés, récupération de monomères à partir de polymères, régénération de matières premières à partir des déchets usagers : des perspectives de start-up s'ouvrent pour nos futurs ingénieurs dans le domaine de la valorisation des déchets. Nous avons cru entendre une sollicitation auprès d'eux allant dans ce sens, lors de la présentation de la concertation, à la soirée du 22 septembre 2022, aux élèves de l'ENSIL (ainsi qu'au maigre public présent dans leur amphithéâtre, dont le président de notre association)

Au demeurant, la solution du problème que posent les déchets au moyen de l'incinération semble incontournable. Nous n'avons pas, en tant qu'association, de remarque particulière à formuler sur les choix technologique et géographique à venir si

ce n'est que la collecte doit être centralisée dans un territoire régional, que les différentes collectivités concernées adhèrent au projet, et que cette concentration soit située de façon à mieux maîtriser les coûts de transport.

L'ASELCO fait confiance aux futurs ingénieurs pour que des solutions nouvelles émergent au profit de la qualité de l'environnement et à la satisfaction du public.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de notre haute considération.

A Limoges, le 27 septembre 2022
Pour l'ASELCO, le président,
Monsieur Jean MARTIN

P. J. : Une pièce jointe en Annexe 1